



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 62144

Texte de la question

M. Marc Dumoulin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions matérielles de prise en charge des patients laryngectomisés. En effet, la zone de compétence du centre André Allimann, dont l'activité a pour cadre les hôpitaux civils de Colmar, s'étend sur la grande région Nord-Est. Or, compte tenu des capacités d'accueil actuelles, la liste d'attente des patients ne cesse localement de s'allonger, obligeant certains à se rendre jusqu'au centre hospitalier de Beaune pour bénéficier d'une réponse post-opératoire véritablement adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, la recherche d'une éventuelle solution de rechange (et de proximité) auprès du secteur privé apparaît ici illusoire, compte tenu des difficultés rencontrées sur le plan, notamment, du manque d'orthophonistes spécialisés. Malgré les efforts localement déployés mais qui se révèlent insuffisants, c'est donc un véritable problème qui se trouve aujourd'hui posé pour l'hébergement des patients demeurant loin de Colmar et qui relèvent néanmoins d'une prise en charge ambulatoire. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de répondre concrètement aux légitimes inquiétudes exprimées par les responsables alsaciens des Mutilés de la voix, association régionale regroupant les personnes laryngectomisées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dumoulin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62144

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3364